

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien



Financeurs :



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Synthèse intercommunale

Contexte général du territoire



Novembre 2022

LE PROJET

Client	Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
Projet	Schéma Directeur d'Assainissement
Intitulé du rapport	Contexte général du territoire

LES AUTEURS

	CEREG Ingénierie – 589 Rue Favre de Saint Castor – 34080 MONTPELLIER Tel: 04.67.41.69.80 - montpellier@cereg.com www.cereg.com
---	--

Réf. Cereg – CI-000299

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Octobre 2024	Antoine LERMOYER	Nicolas CHARRAS	Version initiale

Certification



TABLE DES MATIÈRES

A. PRÉSENTATION DU SERVICE ET DES ATTENTES..... 3

A.I. PRÉSENTATION DU SERVICE.....4

A.II. L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CHIFFRES 4

A.III. LES ATTENTES SPÉCIFIQUES DE LA MAITRISE D’OUVRAGE 4

A.IV. LA STRUCTURE DES DOCUMENTS DE RENDUE 4

B. CONTEXTE NATUREL 5

B.I. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE 6

B.II. CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE 7

B.II.1. Qualité des eaux souterraines et état de la ressource 7

B.III. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE 9

B.III.1. Les cours d’eau principaux 9

B.III.2. Aspect qualitatif et objectifs d’état 9

B.III.3. Rejets de stations d’épuration dans les milieux naturels du territoire 14

B.IV. ESPACES NATURELS REMARQUABLES.....15

B.IV.1. Les sites naturels relevant d’un zonage règlementaire 15

B.IV.2. Les sites naturels relevant des inventaires remarquables 15

B.IV.3. Les mesures de protection règlementaires de l’Eau 16

B.IV.4. SAGE 16

B.IV.5. Contrats de milieu 17

B.IV.6. Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).....17

B.IV.7. Conclusion 17

B.V. LES RISQUES NATURELS 18

B.V.1. Le risque inondation.....18

B.V.2. Les autres risques naturels 18

C. CONTEXTE HUMAIN ET ÉCONOMIQUE 19

C.I. DÉMOGRAPHIE ET URBANISME 20

C.I.1. Population permanente, typologie des logements et population saisonnière 20

C.I.2. Parc de logements 21

C.II. URBANISME : DOCUMENTS DE PLANIFICATION 22

C.II.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) 22

C.II.2. Les documents d’urbanisme communaux.....23

C.III. PROSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE.....24

C.IV. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 25

PRÉAMBULE

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (CAGR) porte les compétences assainissement des eaux usées et eau potable sur l'ensemble de son territoire, soit 44 communes du département du Gard.

Depuis le 1er janvier 2023, les 44 communes sont en délégation de service public, sur les deux compétences.

Au total, 9 communes du territoire d'étude disposent d'un schéma directeur d'assainissement communal récent de moins de 10 ans.

Le présent Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées est destiné à harmoniser la démarche de diagnostic des réseaux à l'ensemble des 44 communes, en analysant et synthétisant les données existantes et en orientant les études à mener pour les prochaines années. L'agglomération du Gard Rhodanien souhaite ainsi parfaire la connaissance de son patrimoine et disposer d'une étude globale de diagnostic et de programmation.

Cette étude de schéma directeur est scindée en cinq phases qui s'opèrent sur deux échelles et deux périodes :

A l'échelle intercommunale, dans un premier temps :

- Phase 1 : État des lieux et pré-diagnostic,
- Phase 2 : Schéma directeur d'assainissement intercommunal avec un programme pluriannuel hiérarchisé des travaux urgents, des systèmes épuratoires et des études à mener,

A l'échelle communale dans un second temps :

- Phase 3 : Diagnostic – campagne de mesures,
- Phase 4 : Elaboration des scénarii d'assainissement et études comparatives,
- Phase 5 : Schéma directeur d'assainissement communal avec un programme pluriannuel hiérarchisé de travaux.

Le présent rapport constitue le document de synthèse de l'état des lieux et du diagnostic à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

A. PRÉSENTATION DU SERVICE ET DES ATTENTES



A.I. PRÉSENTATION DU SERVICE

Située au Nord-Est du département du Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (créée en 2013) regroupe 44 communes, avec près de 75 000 habitants, et mesure 632 km². Son positionnement géographique la situe au cœur de l'écosystème rhodanien, à proximité des départements du Vaucluse, de l'Ardèche, de la Drôme et des Bouches-du-Rhône. Il s'agit de la troisième Communauté d'agglomération du Gard derrière celles de Nîmes et d'Alès.



La ville-centre en est Bagnols-sur-Cèze, 3^{ème} ville du Gard (19 000 habitants). Son territoire représente l'un des plus grands pôles économiques de la région Occitanie, du fait notamment de la présence d'une filière nucléaire, de nombreuses activités industrielles, et aussi d'une filière agricole essentiellement viticole de haute qualité. Un patrimoine naturel et culturel est également fortement présent sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

Le Gard rhodanien offre un cadre naturel de vie remarquable. Il se compose de 55,6% de zones naturelles, 38% de zones agricoles et 6,4% de zones urbaines. Il accueille 4 cours d'eau majeurs : l'Ardèche, la Cèze, la Tave et le Rhône. Nombreux sont les espaces naturels boisés préservés avec des périmètres d'intérêt écologiques et donc un patrimoine paysager riche, où les espaces naturels et agricoles jouent un rôle essentiel dans l'identité du territoire.

Le Gard rhodanien est le 2^{ème} bassin industriel de la Région Occitanie. Il accueille notamment le pôle industriel et nucléaire de Marcoule, élément d'attractivité important et générateur d'emplois qualifiés. Un pôle de recherche d'envergure y est installé autour des thématiques de la recherche nucléaire, du démantèlement, de l'assainissement et la biochimie. Labélisé Contrat de Transition Ecologique, le Gard rhodanien est à la pointe de l'innovation dans ce secteur. La création en 2019 du projet de Cleantech Vallée vise à faire du Gard rhodanien la Silicon Valley des éco-industries.

A.II. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CHIFFRES

Pour les années 2017 à 2021, les chiffres clés pour qualifier les 41 systèmes d'assainissement des eaux usées sont les suivants :

- De l'ordre d'environ 31 000 Abonnés ;
- 41 stations d'épuration pour une capacité installée de l'ordre de 94 500 EH (capacité réglementaire) ;
- Plus de 580 km de réseaux d'assainissement des eaux usées, dont 22 km unitaires ;
- Plus de 110 postes de relevage ;
- Plus de 90 déversoirs d'orage.

L'ensemble des données afférentes au service est développé plus en détail dans les rapports techniques de diagnostics et de synthèse à l'échelle intercommunale.

A.III. LES ATTENTES SPÉCIFIQUES DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'étude de schéma directeur à l'échelle du territoire est motivée par un certain nombre de constats :

- L'agglomération ne disposait que de données hétérogènes sur ces différents systèmes ;
- L'agglomération ne disposait pas d'une programmation des actions à mener sur ses systèmes.

Afin de répondre à ces différents constats, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien souhaite harmoniser la démarche de diagnostic des réseaux sur l'ensemble des 44 communes, et ainsi parfaire la connaissance de son patrimoine et disposer d'une étude globale de diagnostic et de programmation.

A.IV. LA STRUCTURE DES DOCUMENTS DE RENDUE

Afin de répondre au mieux aux préoccupations de la maîtrise d'ouvrage, la structure suivante a été développée pour chaque compétence :

- Un « Rapport de contexte général du territoire », présentant les caractéristiques naturelles, humaines et économiques de la CAGR.
- Plus de 40 « Rapport d'état des lieux » synthétisant l'ensemble des données par commune ou par système d'assainissement.
- Un « Rapports de synthèse générale du diagnostic d'Assainissement et de Programme de Travaux » : La prise en compte globale du territoire, de ses systèmes et de ses enjeux relèvent d'un document de synthèse, suivi d'un document complet de propositions d'aménagements et de travaux.
- Un « Tableau général des travaux d'Assainissement ».
- Des annexes diverses.

B. CONTEXTE NATUREL



B.I. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La Communauté d’Agglomération du Gard Rhodanien, créée en 2013, est implantée au Nord-Est du département du Gard, à proximité des départements du Vaucluse, de l’Ardèche, de la Drôme et des Bouches-du-Rhones.

Le territoire est composé de 44 communes : Aiguèze, Bagnols sur Cèze, Carsan, Cavillargues, Chusclan, Codolet, Connaux, Cornillon, Gaujac, Goudargues, Issirac, La Roque sur Cèze, Laudun L'Ardoise, Laval Saint Roman, Le Garn, Le Pin, Lirac, Montclus, Montfaucon, Orsan, Pont Saint Esprit, Sabran, Saint Alexandre, Saint André de Roquepertuis, Saint André d'Olérargues, Saint Christol de Rodières, Saint Etienne des Sorts, Saint Génies de Comolas, Saint Gervais, Saint Julien de Peyrolas, Saint Laurent des Arbres, Saint Laurents de Carnols, Saint Marcel de Careiret, Saint Michel d'Euzet, Saint Nazaire, Saint Paul les Fonts, Saint Paulet de Caisson, Saint Pons la Calm, Saint Victor la Coste, Salazac, Tavel, Tresques, Vénéjan, Verfeuil.

La ville-centre est Bagnols sur Cèze, 3^{ème} ville du Gard (19 000 habitants).

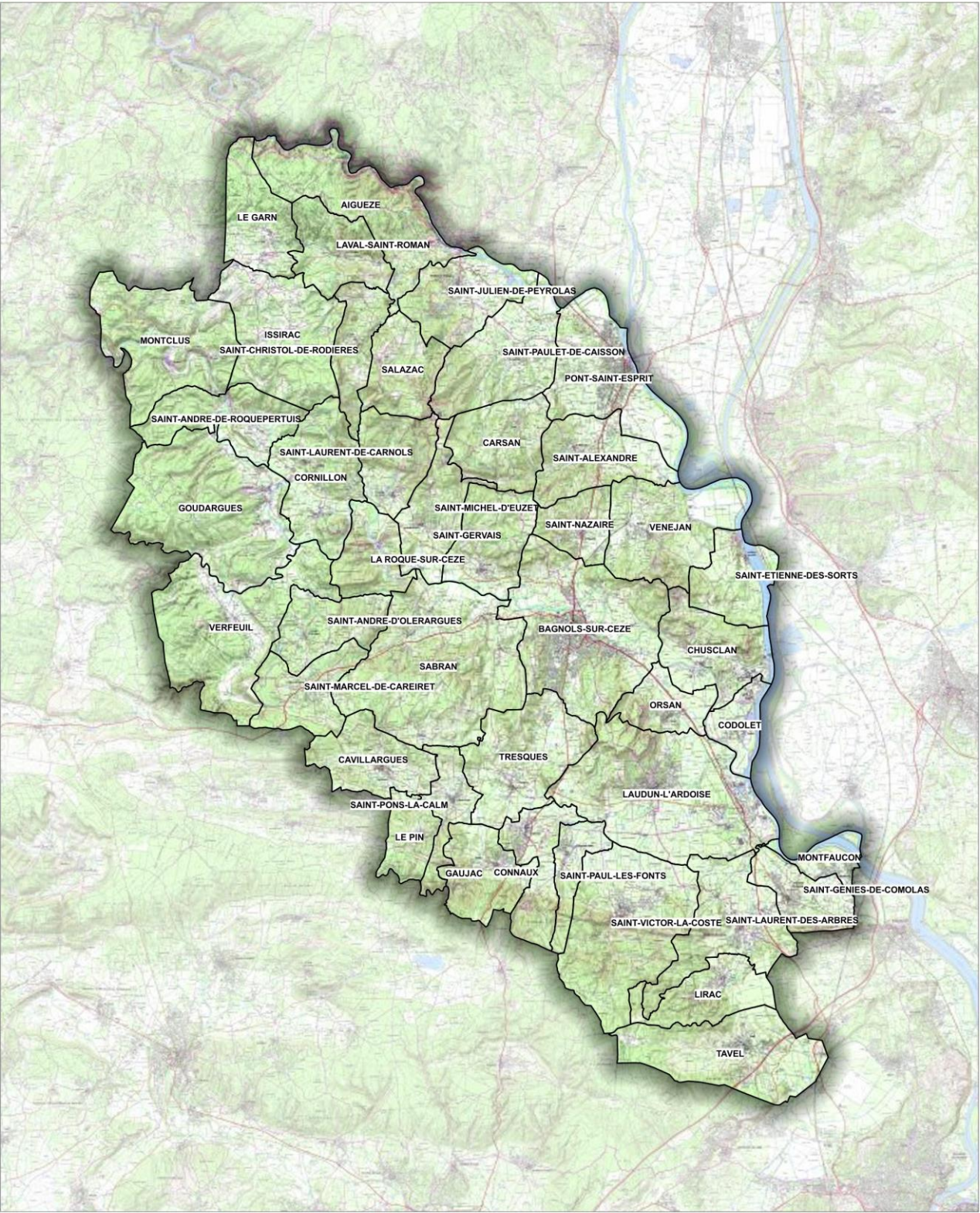
Cinq principaux axes de communication desservent le territoire d’étude :

- L’autoroute A9 en provenance d’Orange borde le Nord-Est du territoire du Gard Rhodanien
- L’autoroute A7 en provenance de Lyon longe l’Est du territoire du Gard Rhodanien
- La route nationale N580 partie intégrante de la Rhodanienne, elle rejoint la commune de Bagnols-sur-Cèze à celle de Tavel.
- La route nationale N86 Reliant Bollène à Bagnols sur Cèze en passant par Pont Saint Esprit.
- La D6 reliant d’ouest en est Alès à Bagnols sur Cèze.

La planche cartographique « Localisation géographique », en page suivante, présente le périmètre d’étude.



Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien
Elaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées
Localisation Géographique



Carte élaborée par Cereg le 04/12/2012 | Source : fonds IGN - Cadastre.gouv.fr etc.



B.II. CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE

Les sept masses d’eaux souterraines recensées sur le périmètre d’étude sont les suivantes :

- FRDG 161 : Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de l'Arèche.** Cette masse d'eau s'insère au centre oriental du département du Gard entre la bordure cévenole au Nord, le Dôme de Lédignan à l'Ouest, les garrigues nîmoises au Sud et la plaine de Remoulins à l'Est.
- FRDG 162 : Les calcaires urgoniens des garrigues du Gard et bas Vivarais.** Située à l'extrémité Nord-est du département du Gard, la masse d'eau s'étend sur un petit périmètre (8 km2) au Nord dans le département de l'Ardèche.
- FRDG 382 : Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche.** La masse d’eau s’étend depuis le défilé de Donzère au nord, jusqu’à la confluence Rhône-Durance, au sud-ouest de l’agglomération d’Avignon.
- FRDG 383 : Alluvions de la Cèze.**
- FRDF 518 : Formations variées côtes du Rhône rive gardoise.** La masse d'eau se situe au Nord-Est du département du Gard, en limite avec la vallée du Rhône et recoupe département de l'Ardèche sur une bande allongée Nord-Sud de 15 km de long et 2 km de large environ, de Saint-Montan à Aiguèze.
- FRDG 531 : Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône.** Cette masse d'eau s'étend sur l'ensemble de la vallée du Rhône entre la région lyonnaise au Nord et l'embouchure du fleuve au Sud en Camargue et couvre une partie des régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est présente sur les départements d'Ardèche, de la Drôme, du Gard, de l'Isère, de la Loire, du Vaucluse.
- FRDG 532 : Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole.** Cette masse d'eau sépare les Cévennes au Nord-Ouest, de la région des Garrigues au Sud-Est et de la vallée du Rhône au Nord-Est. Elle se situe au Nord du département du Gard et se prolonge dans le département de l'Ardèche.

La planche cartographique « Contexte hydrogéologique » permet d’avoir une vision globale des aquifères disponibles.

B.II.1. Qualité des eaux souterraines et état de la ressource

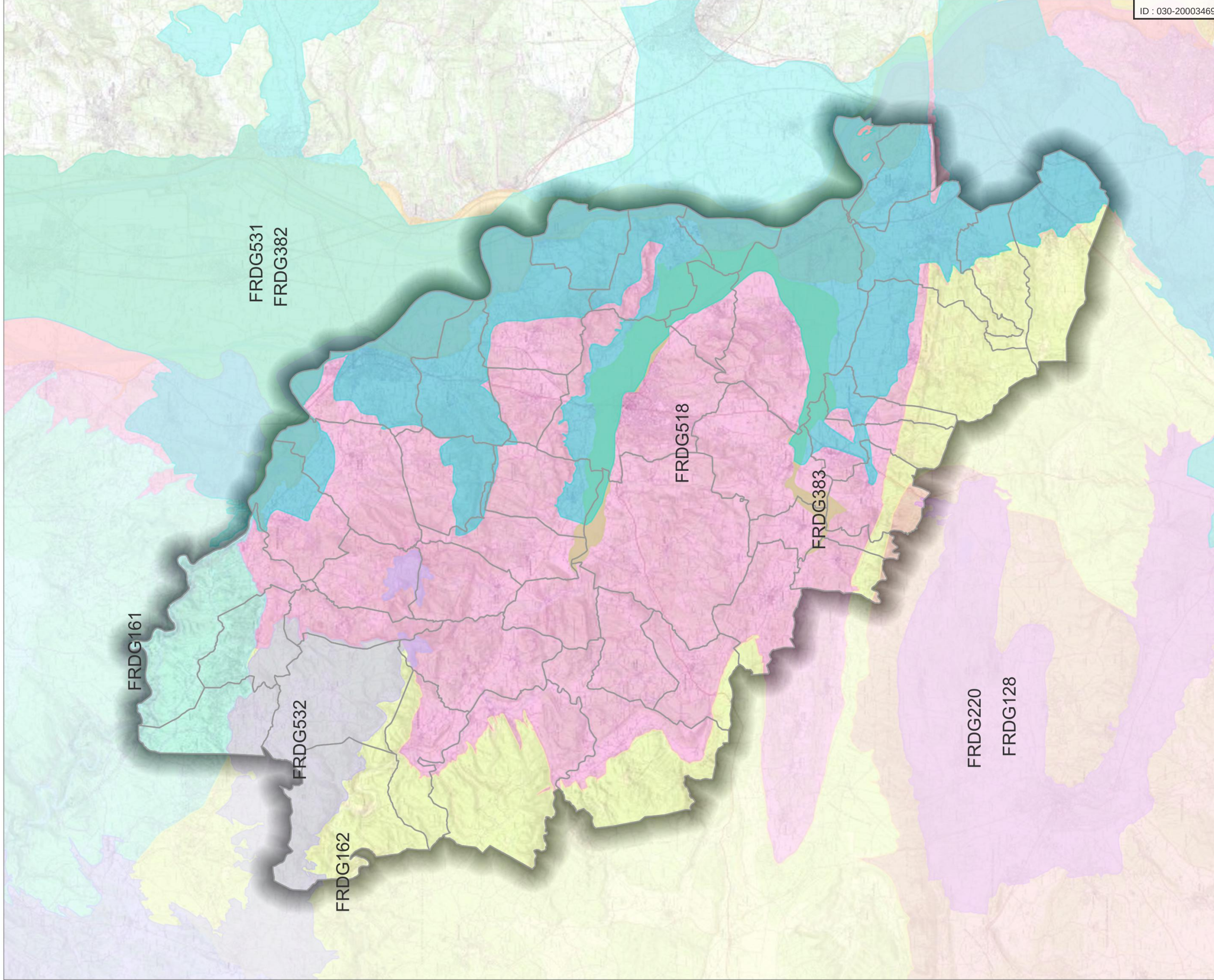
Pour les masses d’eau identifiées précédemment, le tableau suivant présente l’état et les objectifs dictés par le SDAGE 2022-2027.

Code et libellé		État de la masse d'eau				Motif du report
		État quantitatif		État chimique		
		État	Objectif	État	Objectif	
FRDG161	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de l'Arèche	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	-
FRDG162	Les calcaires urgoniens des garrigues du Gard et bas Vivarais	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	-
FRDG382	Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions de la basse vallée Ardèche	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	-
FRDG383	Alluvions de la Cèze	Médiocre	Bon état en 2027	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	Déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface
FRDG518	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	Médiocre	Bon état en 2027	Présence de pesticides
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	-
FRDG532	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	Bon état depuis 2015	Maintien du Bon état	-

Tableau 1 : Objectifs d’état des masses d’eau souterraines (source : SDAGE RMC 2016-2021)



Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien
Elaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées
Contexte hydrogéologique



Carte élaborée par Cereg le 04/12/2012 | Source : fonds IGN - Cadastre, gouv.fr etc.

LEGENDE

Contour CAGR
Limites communales

C-Masses d'eau souterraine CAGR

FRDG128
FRDG161
FRDG162

FRDG220
FRDG382
FRDG383
FRDG518

FRDG531
FRDG532



0 2,5 5 km

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 030-200034692-20260928-DEL187_2026-DE



B.III.CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

B.III.1. Les cours d’eau principaux

Le territoire est traversé par de nombreux cours d’eaux parmi lesquels on compte 13 grandes masses d’eau superficielles :

- FRDR10221 : Ruisseau le Nizon
- FRDR10384 : Ruisseau du Moze
- FRDR10482 : Ruisseau l'Amave
- FRDR10600 : Valat de Malaven
- FRDR10882 : Valat de Boudouyre
- FRDR10896 : Valat d'Aiguèze
- FRDR11251 : Ruisseau du Moulin
- FRDR11730 : Ruisseau l'aiguillon
- FRDR11954 : Rivière de la Tave
- FRDR12016 : Ruisseau de Vionne
- FRDR394a : La Cèze de l’Aiguillon à l’amont de Bagnols
- FRDR394b :La Cèze à l'aval de Bagnols,
- FRDR395 :La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon,

La planche cartographique « Contexte hydrographique » permet d’avoir une vision globale des cours d’eau sur le secteur

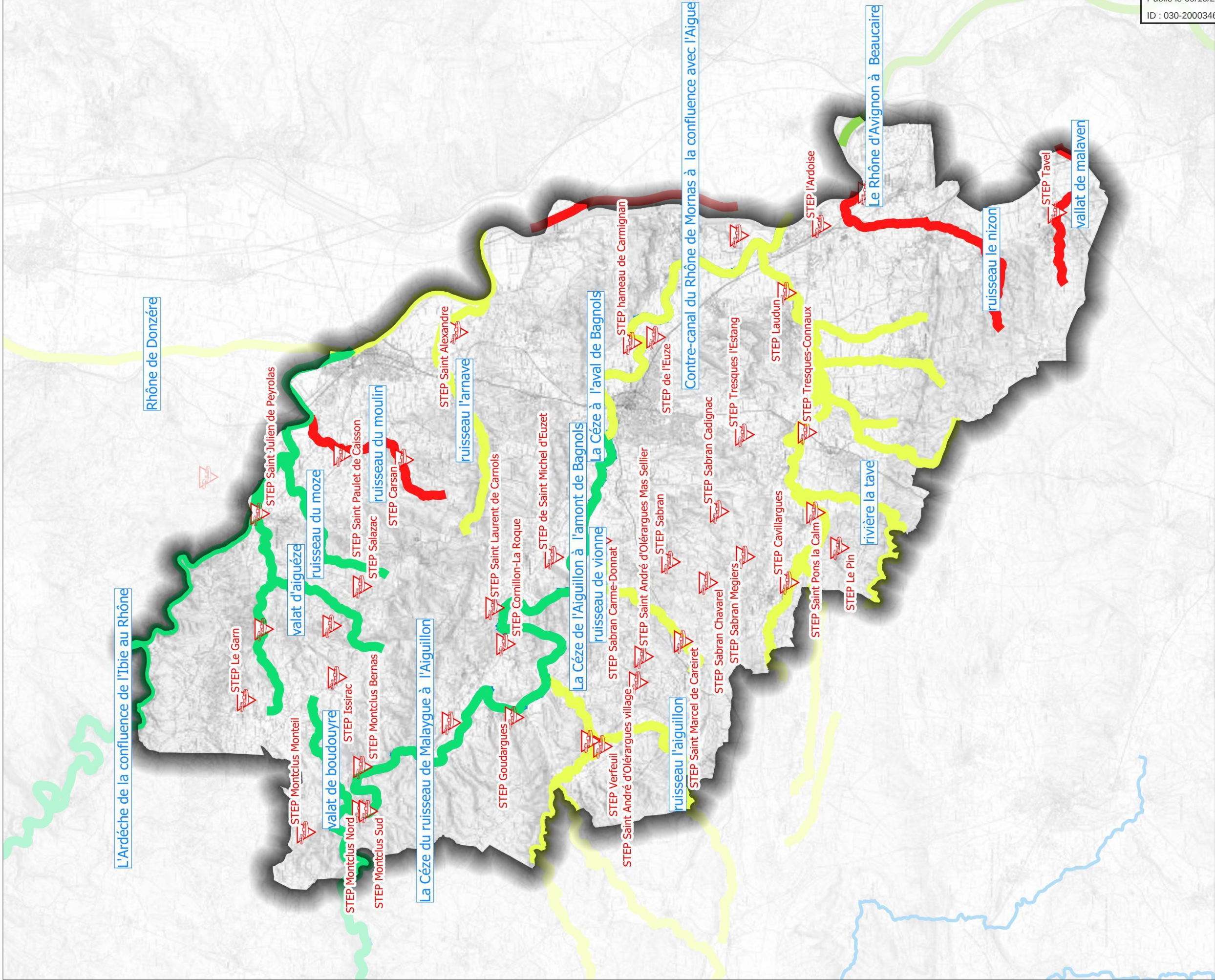
B.III.2. Aspect qualitatif et objectifs d’état

Pour l’ensemble de ces masses d’eau, la planche cartographique « État des masses d’eau et objectifs fixés par le SDAGE 2022-2027 » indique l’état des masses d’eau de 2022 tel que défini lors de l’état des lieux, et les objectifs de qualité fixés dans le SDAGE.

Le tableau ci-dessous présente les états écologique et chimique des masses d’eau, les pressions identifiées par le SDAGE, les objectifs d’état et motifs de report le cas échéant.

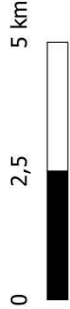
Code et libellé		État de la masse d’eau Évaluation 2022		Présence de baignade	Présence de captage	Définition de l’enjeu
		État écologique	État chimique			
FRDR10221	Ruisseau le Nizon	Médiocre	Bon état	Non	Non	Moyen
FRDR10384	Ruisseau du Moze	Bon état	Bon état	Non	Non	Faible
FRDR10482	Ruisseau l'Amave	Moyen	Bon état	Non	Non	Moyen
FRDR10600	Valat de Malaven	Médiocre	Bon état	Non	Non	Moyen
FRDR10882	Valat de Boudouyre	Bon état	Bon état	Non	Non	Faible
FRDR10896	Valat d'Aiguèze	Bon état	Bon état	Non	Oui mais en amont des rejets STEP	Faible
FRDR11251	Ruisseau du Moulin	Médiocre	Bon état	Non	Non	Moyen
FRDR11730	Ruisseau l'aiguillon	Moyen	Bon état	Non	Non	Moyen
FRDR11954	Rivière de la Tave	Moyen	Bon état	Non	Non	Fort*
FRDR12016	Ruisseau de Vionne	Moyen	Bon état	Non	Oui	Moyen
FRDR394a	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	Bon état	Bon état	Oui	Oui	Fort
FRDR394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	Moyen	Bon état	Oui	Oui	Fort
FRDR395	La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	Bon état	Bon état	Oui	Oui	Fort

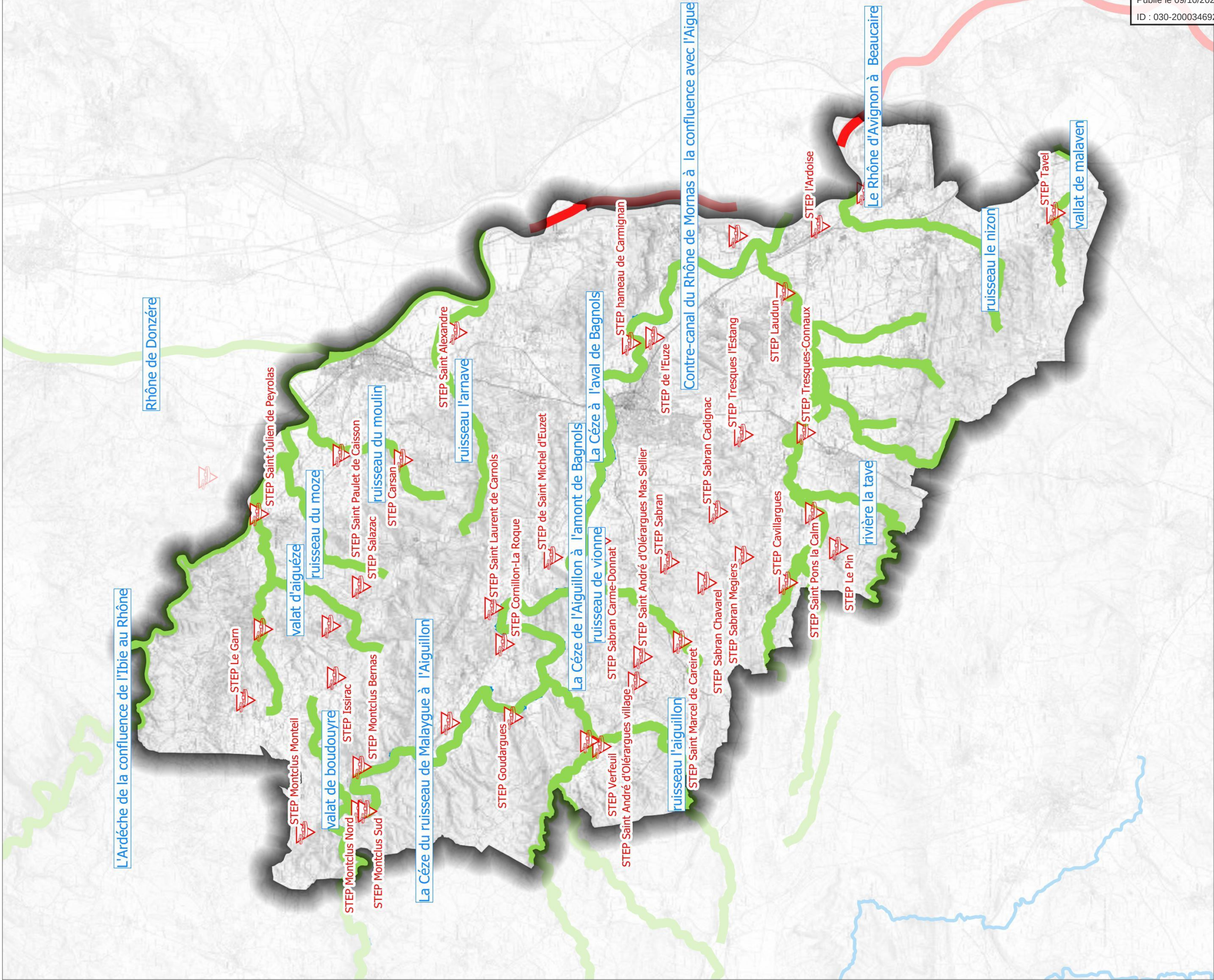
Tableau 2 : Etats et objectifs de qualité des masses d’eau superficielles sur le territoire



Carte élaborée par Cereg le 04/12/2012 | Source : fonds IGN - Cadastre.gouv.fr etc.

- LEGENDE**
- Contour CAGR
 - Station d'épuration
 - Masse D'Eau Rivière
 - Bon
 - Bon potentiel
 - Moyen
 - Médiocre





Carte élaborée par Cereg le 04/12/2012 | Source : fonds IGN - Cadastre.gouv.fr etc.

LEGENDE

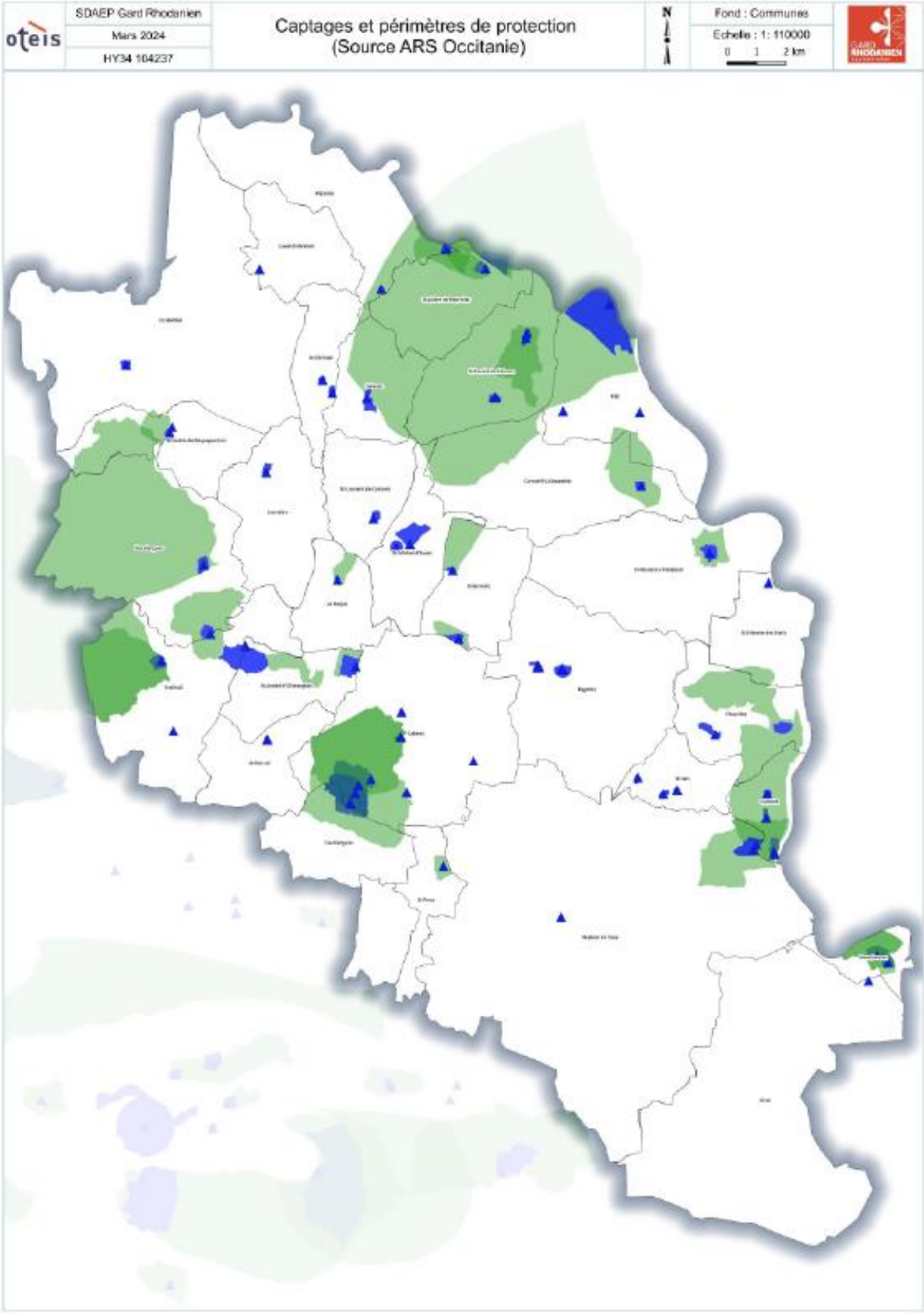
	Contour CAGR		Masse D'Eau Riviere
	Station d epuration		Bon état
			Bon état non atteint

0 2,5 5 km

N

B.III.2.1. Usages de l’eau

La cartographie ci-après présente les différents captages d’alimentation en eau potable et les périmètres de protection recensés sur le territoire de la CAGR (Source : ARS Occitanie et SDAEP Otéis)



B.III.2.2. Baignades

Plusieurs sites de baignades sont recensés sur le territoire d’étude ou à proximité immédiat :

- Baignade de la Passerelle de Carmignan à Bagnols-sur-Cèze,
- Baignade de l’Etang à Codolet,
- Baignade des Libellules à Cornillon,
- Baignade de Saint Michelet et de la Gambionne à Goudargues,
- Baignade de la Plage à Montclus,
- Baignade de la Plage du Sautadet à La Roque sur Cèze,
- Baignade du Pont Saint André et d’Ussel à Saint André de Roquepertuis,
- Baignade du Gravas à Saint Gervais
- Baignade du Peyrolais à Saint Julien de Peyrolas

Le tableau ci-dessous indique la qualité des baignades recensées sur le territoire au cours de l’année 2019.

Communes	Nom du site	Qualité baignades
		2019
BAGNOLS-SUR-CEZE	LA PASSERELLE DE CARMIGNAN	Excellente qualité
CODOLET	L'ETANG	Excellente qualité
CORNILLON	LES LIBELLULES	Excellente qualité
GOUDARGUES	SAINT MICHELET	Excellente qualité
GOUDARGUES	LA GAMBIONNE	Qualité suffisante
MONTCLUS	LA PLAGE	Excellente qualité
ROQUE-SUR-CEZE (LA)	LA PLAGE DU SAUTADET	Excellente qualité
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	LE PONT DE SAINT ANDRE	Excellente qualité
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	USSEL	Excellente qualité
SAINT-GERVAIS	LE GRAVAS	Excellente qualité
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	LE PEYROLAIS	Excellente qualité

Tableau 3 : Qualité des baignades recensées sur le territoire d’étude (source : ARS 34)

- Aucun site de baignade situé sur le territoire du Gard Rhodanien est classé en qualité « insuffisante ».
- 1 site de Baignade a été rétrogradés en 2019 en qualité « suffisante » : Sur la commune de Goudargues (Cèze) « la Gambionne ».
- Tous les autres sites sont classés en qualité « Excellent ».

L’enjeu baignade est important sur le secteur d’étude. Néanmoins, la qualité des baignades concernées est suffisante à excellente durant l’année 2019. Ainsi, une simple vigilance doit être maintenue sur les sources potentielles de pollution de la qualité des eaux de baignade, notamment liées à l’assainissement collectif ou non collectif. Il s’agit de veiller aux bonnes performances épuratoires des systèmes de traitement les plus proches des baignades, et de limiter les déversements sur les réseaux de collecte des eaux usées associés.

B.III.3. Rejets de stations d’épuration dans les milieux naturels du territoire

Ce paragraphe propose de faire la synthèse des rejets des 41 stations d’épuration recensées sur le territoire d’étude en fonction de leur milieu récepteur immédiat et final.

Nom de l'ouvrage	Capacité constructeur	Type de station	Mode de rejet	Milieu Recepteur
Tavel	3 800 EH	Boues activées	Rejet superficiel	Vallat de Malaven (FRDR10600)
Sabran - Donnat	1 000 EH	Boues activées	Rejet superficiel	La Cèze
Saint Michel d'Euzet	850 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	Valat du Crouzeau
Cornillon	2 000 EH	Boues activées	Rejet superficiel	Valat de Talazergues
Saint Paulet de Caisson	650 EH	Lit bactérien	Rejet superficiel	Ruisseau du Moulin
Le Pin	400 EH	Boues activées	Rejet superficiel	Ruisseau du Liot
Système de Saint Génies de Comolas : <i>Saint Génies de Comolas - Lirac - Saint Laurent des Arbres</i>	9 200 EH	Boues activées	Rejet superficiel	Ruisseau du Galet
Saint Marcel de Careiret	750 EH	Boues activées	Rejet superficiel	Ruisseau de Vionne
Salazac	350 EH	Lit bactérien	Rejet superficiel	Ruisseau de Moze
Tresques secteur de l'Estang	300 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	Ruisseau de la Mayre
Laval Saint Roman	470 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	Ruisseau de Cannaux
Sabran - Charavel	50 EH	Géoassainissement	Rejet superficiel	Ruisseau d'Auzigue
Issirac	200 EH	Lagune	Rejet superficiel	Rieu Valat de Rigasse
L'Ardoise	3 800 EH	Boues activées	Rejet superficiel	Rhône
Pont Saint Esprit	9 200 EH	Boues activées	Rejet superficiel	
Verfeuil	500 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	
Saint Alexandre	1 500 EH	Boues activées	Rejet superficiel	L'Arnave
Carsan	250 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	L'Ardèche
Saint Laurent de Carnols	800 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	
Système de Saint Julien de Peyrolas : <i>Saint Julien de Peyrolas - Aiguère</i>	1 800 EH	Boues activées	Rejet superficiel	
Système de Connaux : <i>Connaux, Gaujac, St-Paul-Les-Fonts, St-Victor-La-Coste et Tresques</i>	7 000 EH	Boues activées	Rejet superficiel	La Tave
Laudun Village	6 400 EH	Boues activées	Rejet superficiel	
Cavillargues	1 000 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	
Saint Pons la Calm	700 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	
Codolet	1 000 EH	Lit bactérien	Rejet superficiel	La lône
Saint André d'Olérargues	250 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	La Cuegne
STEP de l'Euze : <i>Bagnols sur Cèze - Vénéjan - St Nazaire - Saint Gervais - Sabran secteur "Combe - Sabran "Colombier" - Tresques secteur "Detessan" - Orsan - Chusclan - St Etienne des Sorts</i>	35 000 EH	Boues activées	Rejet superficiel	La Cèze
Goudargues	3 000 EH	Boues activées	Rejet superficiel	
Saint André de Roquepertuis	1 100 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	
Bagnols sur Cèze - Hameau de Carmignan	Pas de données disponibles	Autre	Rejet superficiel	
Le Garn	250 EH	Filtres plantés de roseaux	Infiltration	Infiltration
Montclus - Bernas	40 EH	Géoassainissement		
Montclus - Nord	60 EH	Géoassainissement		
Montclus - Sud	60 EH	Géoassainissement		
Saint Christol de Rodières	180 EH	Filtres plantés de roseaux		
Sabran-Village	200 EH	Géoassainissement		
Sabran - Cadignac	25 EH	Géoassainissement		
Montclus - Monteil	40 EH	Géoassainissement		
Goudargues : Hameau de Goussargues	150 EH	Géoassainissement		
Saint André d'Olérargues - Mas de Sellier	60 EH	Filtres plantés de roseaux	Rejet superficiel	Non défini
Sabran - Hameau Mégiers	200 EH	Lit bactérien	Rejet superficiel	Ruisseau de Pépin puis la Tave

Tableau 4 : Milieux naturels récepteurs et rejets de stations d’épuration.

B.IV. ESPACES NATURELS REMARQUABLES

B.IV.1. Les sites naturels relevant d'un zonage règlementaire

Programme Natura 2000

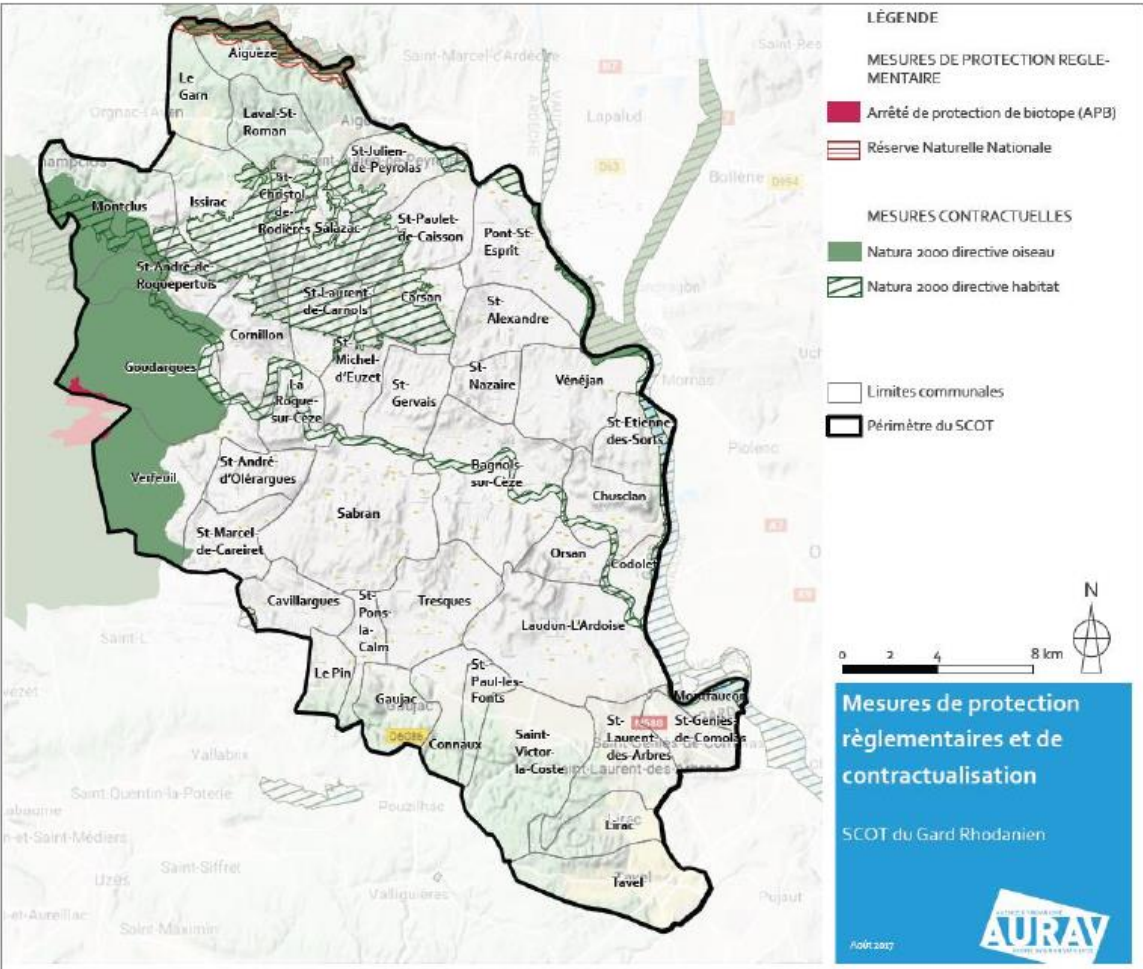
Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Sur le territoire de la CAGR, on note 6 sites :

- les Garrigues de Lussan (ZPS)
 - la Cèze et ses gorges (ZSC)
- le Marais de l'Ile Vieille et alentour (ZPS)
 - le Rhône aval (ZSC)
- la Basse Ardèche Urgonienne (ZPS et ZSC)
 - la Forêt de Valbonne (ZSC)

On peut également noter la présence de la réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche à l'extrémité nord du territoire.

Ces éléments sont présentés de manière cartographique ci-dessous (source SCoT).



B.IV.2. Les sites naturels relevant des inventaires remarquables

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leur aire de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration) lors du programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG Birdlife International.

Sur le territoire de la CAGR 8 communes sont traversées par deux ZICO différentes : Aiguèze (Basse Ardèche), Laval Saint Roman (Basse Ardèche), Le Garn (Basse Ardèche), Pont Saint Esprit (Marais de l'île vieille), Sabran (Marais de l'île vieille), Saint Alexandre (Marais de l'île vieille), Saint André de Roqueprieux (Marais de l'île vieille),

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Sur le territoire de la CAGR, on recense onze ZNIEFF de type I et sept ZNIEFF de type II, qui témoignent d'une grande richesse floristique et faunistique. Le tableau suivant fait l'inventaire exhaustif de ces ZNIEFF.

Type	Code	Code
ZNIEFF type 1	910030335	Basse Ardèche
	910030483	Combe de Frigoulet
	910030339	Domaine de Solan
	910011594	Forêt de la Valbonne
	910030337	Gorges de la Cèze à Montclus
	910011815	Plateau de Méjanne-le-Clap
	910030485	Plaine viticole de Laudun
	910030380	Rivière de la Cèze entre Bagnol-sur-Cèze et Chusclan
	910030338	Rivière de la Cèze en amont de la Roque-sur-Cèze
	910030390	Ripisylves du Rhône en aval de Pont-St-Esprit
ZNIEFF type 2	910011707	Ravins des Concluses et de Merdérès
	910011591	Vallée aval de la Cèze
	910011590	Plateaux calcaires méridionaux du Bas Vivarais
	910011812	Plateau de Lussan et Massifs Boisés
	910011595	Massif du Bagnolais
	910011592	Le Rhône et ses canaux
	910011593	Gorges de la Cèze
	910030636	Basse Ardèche

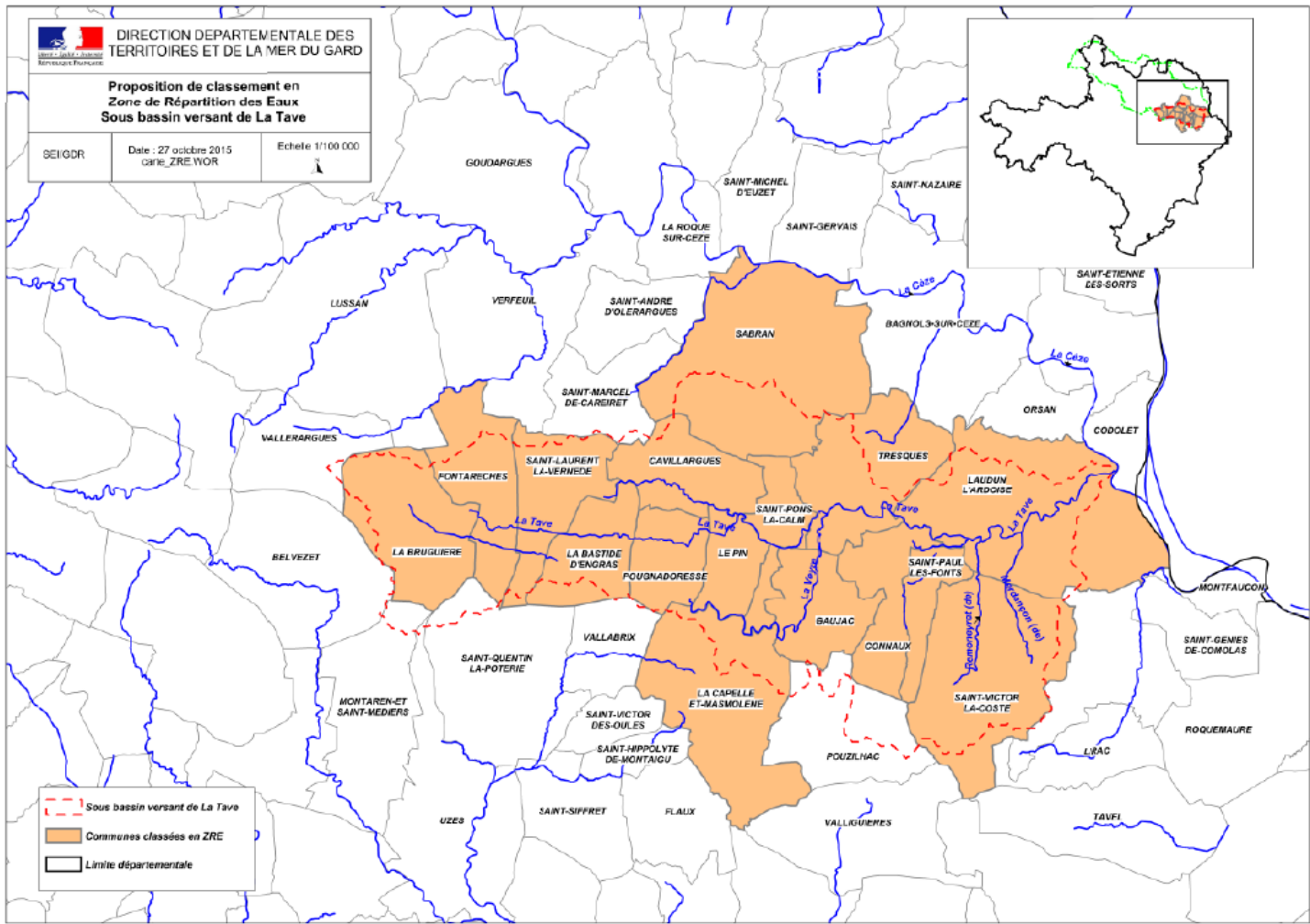
Tableau 5 : Inventaire des ZNIEFF

B.IV.3. Les mesures de protection règlementaires de l’Eau

B.IV.3.1. Zone de répartition des eaux

Une zone de répartition des eaux (ZRE) est caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L’inscription d’une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l’État d’assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d’autorisation de prélèvements.

Le Territoire est concerné par la ZRE du sous bassin versant de la Tave (arrêté du 21 Décembre 2015).



Les dispositions de cet arrêté seront prises en compte dans la présente étude.

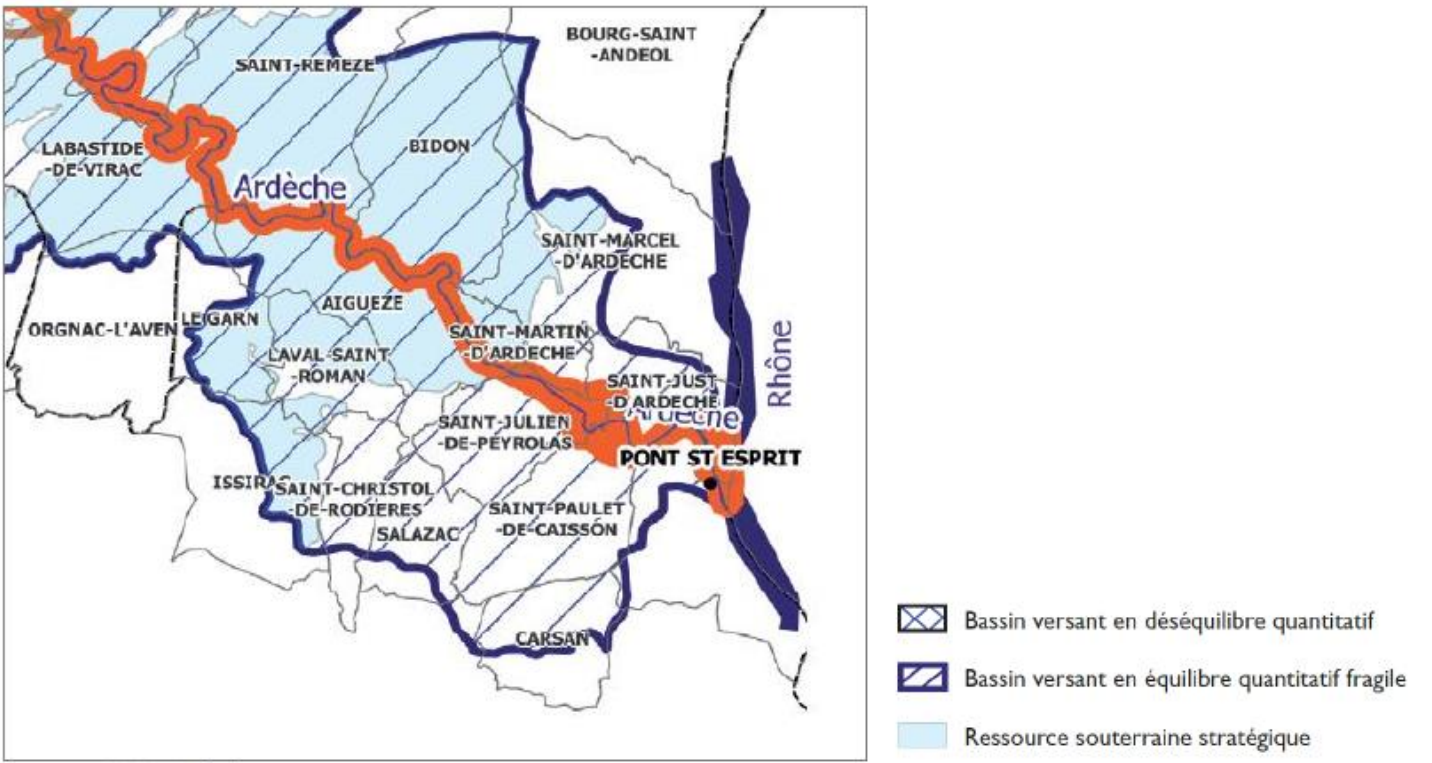
B.IV.4. SAGE

Les Schémas d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des documents de planification qui fixent les objectifs et les règles pour une gestion globale, équilibrée et durable de l’eau à l’échelle d’un bassin versant. Ils sont élaborés par une « Commission Locale de l’Eau » regroupant tous les acteurs locaux de l’eau.

Le territoire est concerné par le SAGE du bassin versant de l’Ardèche approuvé par l’arrêté du 29 août 2012. Il identifie 4 objectifs généraux :

- Objectif général 1 : Atteindre et maintenir le bon état en réduisant les déséquilibres quantitatifs
- Objectif général 2 : Atteindre et maintenir le bon état en intervenant sur les rejets et les sources de pollution
- Objectif général 3 : Atteindre et maintenir le bon état en conservant la fonctionnalité des milieux et en enravant le déclin de la biodiversité
- Objectif général 4 : Améliorer la gestion du risque inondation
- Objectif général 5 : Organiser les usages et la gouvernance

La cartographie ci-dessous précise le territoire concerné, notamment les communes de Le Garn, Aiguèze, Laval St-Roman, Issirac, St-Christol de Rodières, Salazac, St-Julien de Peyrolas, St-Paulet de Caissou, Carsan et Pont-St- Esprit.



Le bassin versant de l’Ardèche sur le territoire de la CAGR est en équilibre quantitatif fragile.

Les orientations du SAGE seront prises en compte dans la présente étude

B.IV.5. Contrats de milieu

Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. C'est un programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans.

Le territoire de la CAGR est concerné par 2 contrats de rivière, celui de l'Ardèche et celui de la Cèze. Il sont présentés sur la cartographie ci-dessous (source SCOT) :



Le contrat de rivière Ardèche signé le 14 Décembre 2017 s'articule autour de 5 volets :

- la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- la fonctionnalité des milieux ;
- la qualité des eaux, santé et loisirs ;
- l'animation, la communication et le suivi ;
- la structuration du territoire.

Le contrat de rivière Cèze signé le 12 Décembre 2019 s'articule autour de 5 volets :

- l'optimisation de la gestion quantitative des ressources en eau ;
- l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des eaux captées pour l'AEP ;
- la préservation des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques ;
- la prévention des inondations et la protection contre les risques.

Les orientations de ces contrats de rivière seront prises en compte dans la présente étude.

B.IV.6. Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

Le PRGE définit un programme d'actions afin d'atteindre dans la durée, un équilibre entre les prélèvements et la ressource. L'objectif général du PGRE est de mettre en place la gestion de la ressource en eau qui permet de garantir la satisfaction des usages, et les besoins des milieux sans avoir à recourir à une gestion de crise.

Pour ce faire, il s'attache d'abord à la résorption du déficit actuel mis en évidence par l'étude des volumes prélevables (EVP), puis il propose une réponse durable qui prend en compte la demande future du territoire. D'une manière opérationnelle, le PGRE fixe les objectifs de débits dans les cours d'eau, les volumes maximums prélevables, les objectifs d'économie d'eau, les règles de partage et de gestion, et un programme d'actions.

Le territoire de la CAGR est concerné par 2 PGRE, celui de l'Ardèche et celui de la Cèze.

Le PGRE du bassin versant de l'Ardèche, adopté le 8 Décembre 2016, concourt à l'objectif n°1 du SAGE, qui vise l'atteinte et le maintien du bon état des milieux aquatiques en réduisant les déséquilibres quantitatifs. Les éléments du PGRE alimentent le SAGE et les contrats de rivière et autres procédures opérationnelles actuelles et à venir. Les objectifs de débit des cours d'eau, de réduction des prélèvements à l'étiage et d'utilisation économe en eau répondent à plusieurs constats :

- une hydrologie naturellement contraignante ;
- des milieux aquatiques d'une grande valeur écologique et patrimoniale ;
- des prélèvements qui accentuent les déséquilibres à l'étiage ;
- des économies d'eau importantes déjà réalisées depuis 10 ans ;
- un territoire fortement dépendant des ressources en eau ;
- des disparités économiques et sociales ;
- des ressources en eau stratégiques et structurantes.

Le PGRE de l'Ardèche fixe comme objectif l'atteinte d'un rendement de 75% pour les réseaux AEP.

Le PGRE du bassin versant de la Cèze a été approuvé le 28 Décembre 2018, ces objectifs sont les suivants :

- réaliser le diagnostic de la ressource en eau ;
- estimer l'évolution des prélèvements depuis les données de l'EVP en 2009 / 2010 ;
- mettre en place une concertation pour permettre un partage de la ressource en eau ;
- proposer des objectifs de réduction des prélèvements ;
- déterminer un programme d'action pour atteindre ces objectifs.

Le PGRE de la Cèze fixe également comme objectif l'atteinte d'un rendement de 75% pour les réseaux AEP.

Les orientations de ces PGRE seront prises en compte dans la présente étude.

B.IV.7. Conclusion

Les aménagements prescrits dans le cadre du schéma directeur devront être en adéquation avec les documents réglementaires, et en particulier :

- être cohérents avec l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielle et souterraine ;
- respecter les réglementations liées aux milieux naturels remarquables ;
- garantir les usages exercés sur le territoire ;

B.V. LES RISQUES NATURELS

B.V.1. Le risque inondation

Les Plans de Prévention du Risque Inondation

Plusieurs communes du territoire sont exposées au risque inondation de la Cèze et de certains de ses affluents.

Au total, Treize Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sont en vigueur sur le territoire d'étude :

- **PPRI de Bagnols-sur-Cèze** – Le PPRI de Bagnols-sur-Cèze a été approuvé le 26 novembre 2013,
- **PPRI de Cavillargues** -Le PPRI de Cavillargues a été approuvé le 12 juillet 2022 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Chusclan** - Le PPRI de Chusclan a été approuvé le 22 juillet 2022 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Codolet** - Le PPRI de Codolet a été approuvé le 22 juillet 2022 par arrêté préfectoral
- **PPRI de Connaux** - Le PPRI de Connaux a été approuvé le 12 juillet 2022 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Gaujac** - Le PPRI de Gaujac a été approuvé le 12 juillet 2022 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Laudun L'Ardoise** - Le PPRI de Laudun-L'Ardoise a été approuvé le 22 juillet 2022 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Lirac** - Le PPRI de Lirac a été approuvé le 13 août 2015 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Montfaucon** - Le PPRI de Montfaucon a été approuvé le 5 décembre 2017 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Saint-Geniès-de-Comolas** - Le PPRI de Saint-Geniès-de-Comolas a été approuvé le 25 janvier 2016 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Saint-Paul-Les-Fonts** - Le PPRI de Saint-Paul-les-Fonts a été approuvé le 12 juillet 2022 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Saint-Pons-la-Calm** - Le PPRI de Saint-Pons-la-Calm a été approuvé le 12 juillet 2022 par arrêté préfectoral.
- **PPRI de Tresques** - Le PPRI de Tresques a été approuvé le 22 juillet 2022 par arrêté préfectoral.

B.V.2. Les autres risques naturels

Les autres risques naturels à considérer sur le territoire d'étude sont les suivants :

- Rupture de barrage,
- Glissement de terrain,
- Feux de forêt,
- Séisme : zone de sismicité 2 (risque faible).

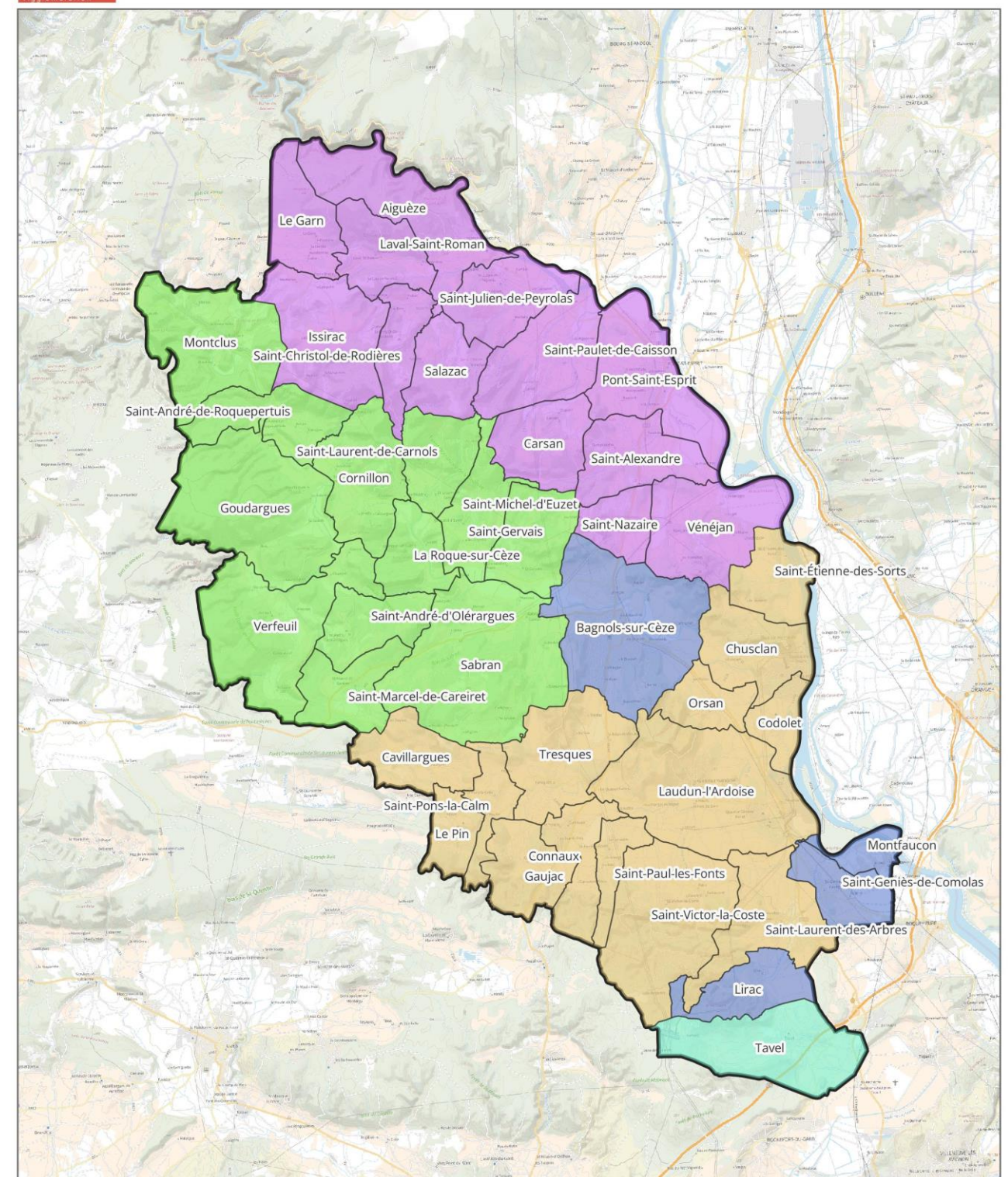
Pas de contraintes à retenir vis-à-vis de l'étude



Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Schéma Directeur d'assainissement

Etat d'avancement du PPRI



Carte élaborée par Cereg en mars 2022 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - Géorisques - DDTM30 - CAGR

LEGENDE

Avancement PPRI

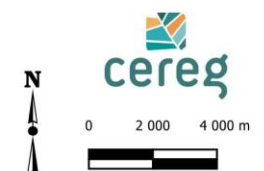
Etude BV Rhône Ardèche lancée en 2019

PPRI du BV de la Cèze approuvé en 2011

PPRI communal approuvé entre 2013 et 2017

PPRI prescrits en 2018

Pas de PPRI



C. CONTEXTE HUMAIN ET ÉCONOMIQUE



C.I. DÉMOGRAPHIE ET URBANISME

C.I.1. Population permanente, typologie des logements et population saisonnière

Le tableau ci-dessous présente l'évolution démographique sur le territoire depuis 1968.

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Nombre de résidents permanents	47 499	49 429	54 302	60 728	64504	69997	72770	74645
Taux de Variation annuelle	-	0,57%	1,35%	1,41%	0,67%	0,73%	0,78%	0,42%

Evolution démographique sur la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien depuis 1968

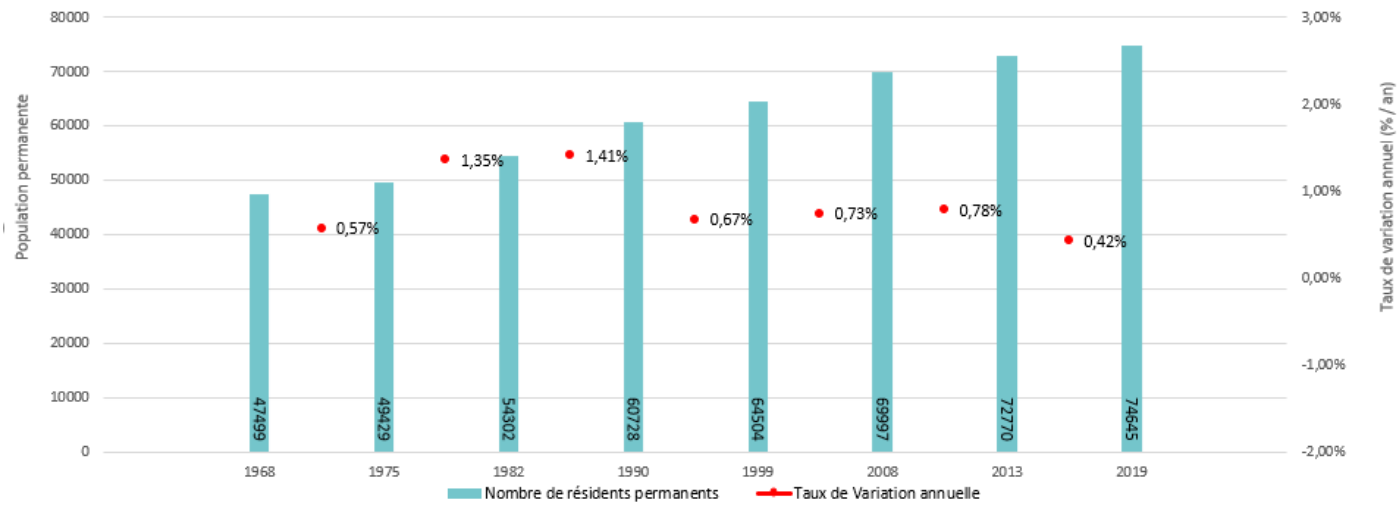


Tableau 6 : Evolution démographique intercommunale depuis 1968 (source : INSEE)

*: cette donnée est issue de la somme des dernières estimations de population transmises par chacune des communes, celles-ci pouvant correspondre aux données INSEE à l'année 2016, 2017, 2018 ou 2019 selon les cas.

La population observe une croissance globale depuis 1968. Néanmoins, cette croissance est moins marquée depuis l'année 2012.

Le nombre d'habitants est passé de 47 499 en 1968 à 74 651 en 2019 soit un taux de croissance moyen de 0,89 % par an. Entre 2012 et 2019, la population est passée de 72 630 habitants à 74 651 habitants, soit un taux de croissance moyen de 0,39 % par an.

Poids démographique des communes

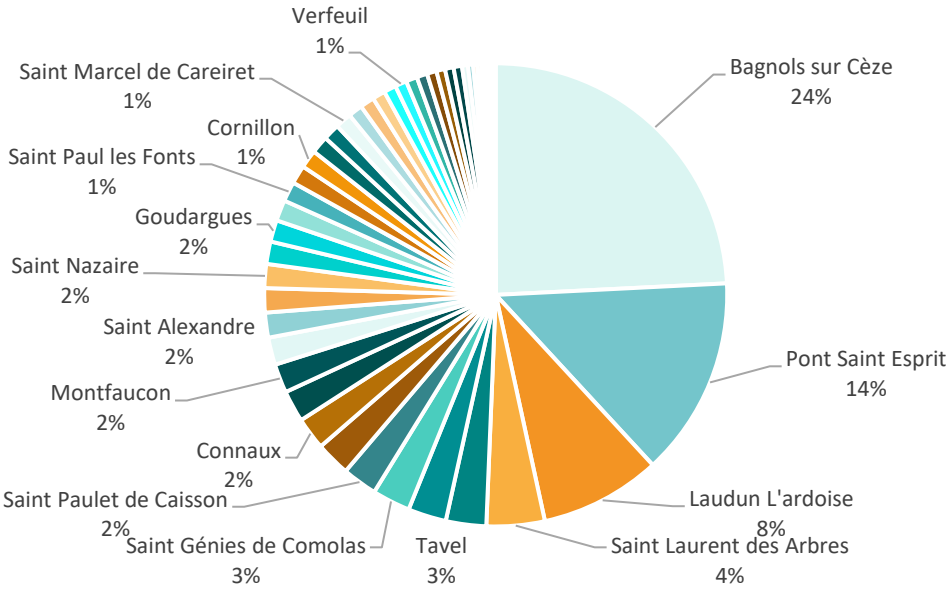


Figure 1 : Poids démographique des communes

L'analyse du poids démographique de chaque commune montre que près de **45 % de la population intercommunale est regroupée dans seulement 3 des 44 communes du territoire, à savoir Laudun L'ardoise, Pont Saint Esprit et Bagnols sur Cèze.**

D'après les estimations communales les plus récentes, le territoire comptait un peu moins de **77 000 habitants** ces dernières années.

La croissance démographique intercommunale a bondi durant les années 80. La population ces dernières années est en légère augmentation 0,42% avec une croissance qui est cependant à la baisse passant de 0,78% à 0,42%.

Le dynamisme démographique est donc l'un des enjeux de ce territoire. Il nécessitera une réflexion sur l'adéquation entre les systèmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable actuels et les besoins présents et futurs de la population permanente et saisonnière.

C.I.2. Parc de logements

La typologie des logements est répartie comme suit (INSEE 2019) :

- 32 732 résidences principales (soit une densité de 2,28 habitants par résidence principale) ;
- 2 924 résidences secondaires et logements occasionnels ;
- 4 096 logements vacants.

La proportion de résidence secondaire et logements occasionnels représente une part non négligeable des logements de 7,4 %. La part de logements vacants s’établit à 10,3 % des logements.

La capacité d’accueil saisonnière inclut les résidences secondaires, les campings, les meublés de tourisme, les chambres d’hôtes, les gîtes de groupes, les hôtels et les autres locations saisonnières.

Dans les faits, la totalité de ces lits n’est pas occupée simultanément. Pour estimer la population saisonnière effectivement présente sur le territoire, il convient d’appliquer un taux d’occupation. Il est proposé de retenir un taux d’occupation de 60% de la capacité d’accueil saisonnière en pointe. En utilisant ces taux, la population saisonnière estimée est de 7 760 habitants en pointe.

Le tableau en page suivante présente les données par commune. Pour plus de détail, il conviendra de se reporter aux rapports spécifiques par commune ou système.

Commune	Population (INSEE 2022)	Population saisonnière	Population maximale	Résidences principales (2022)	Résidences secondaires (2022)	Logements vacants (2022)
Aiguèze	215	173	388	104	109	21
Bagnols sur Cèze	18 091	611	18 702	8 526	179	1 490
Carsan	750	65	815	308	34	14
Cavillargues	854	89	943	413	57	66
Chusclan	964	38	1 002	442	21	42
Codolet	618	26	644	275	17	43
Connaux	1 692	143	1 835	765	25	76
Cornillon	949	474	1 423	377	138	24
Gaujac	1 079	554	1 633	458	95	27
Goudargues	1 106	481	1 587	532	184	93
Issirac	310	160	470	129	105	9
La Roque sur Cèze	177	321	498	92	76	12
Laudun	6 331	251	6 582	2 397	83	288
Laval Saint Roman	213	78	291	93	52	5
Le Garn	212	99	311	96	64	15
Le Pin	440	78	518	178	52	12
Lirac	927	33	960	407	22	38
Montclus	188	178	366	105	90	9
Montfaucon	1 521	27	1 548	638	18	41
Orsan	1 186	39	1 225	462	12	34
Pont Saint Esprit	10 369	355	10 724	4 772	196	659
Sabran	1 628	532	2 160	758	139	81
Salazac	189	80	269	93	53	8
Saint Alexandre	1 242	69	1 311	524	44	42
Saint André de Roquepertuis	589	274	863	278	45	11
Saint André d'Olérargues	435	95	530	171	63	12
Saint Christol de Rodières	162	66	228	75	44	10
Saint Etienne des Sorts	548	32	580	257	21	52
Saint Génies de Comolas	1 997	36	2 033	822	24	72
Saint Gervais	790	82	872	229	57	29
Saint Julien de Peyrolas	1 442	363	1 805	602	131	61
Saint Laurent de Carnols	500	86	586	229	57	29
Saint Laurent des Arbres	3 000	135	3 135	1 191	26	157
Saint Marcel de Careiret	861	84	945	358	56	32
Saint Michel d'Euzet	657	73	730	292	49	56
Saint Nazaire	1 262	119	1 381	555	30	62
Saint Paul les Fonts	1 029	14	1 043	398	9	34
Saint Paulet de Caisson	1 830	780	2 610	771	104	66
Saint Pons la Calm	454	30	484	211	20	28
Saint Victor la Coste	2 135	129	2 264	893	86	64
Tavel	2 029	45	2 074	809	20	72
Tresques	1 806	87	1 893	816	58	51
Vénéjan	1 270	83	1 353	551	43	35
Verfeuil	604	196	800	280	116	14
Total	74 651	7 763	82 414	32 732	2 924	4 096

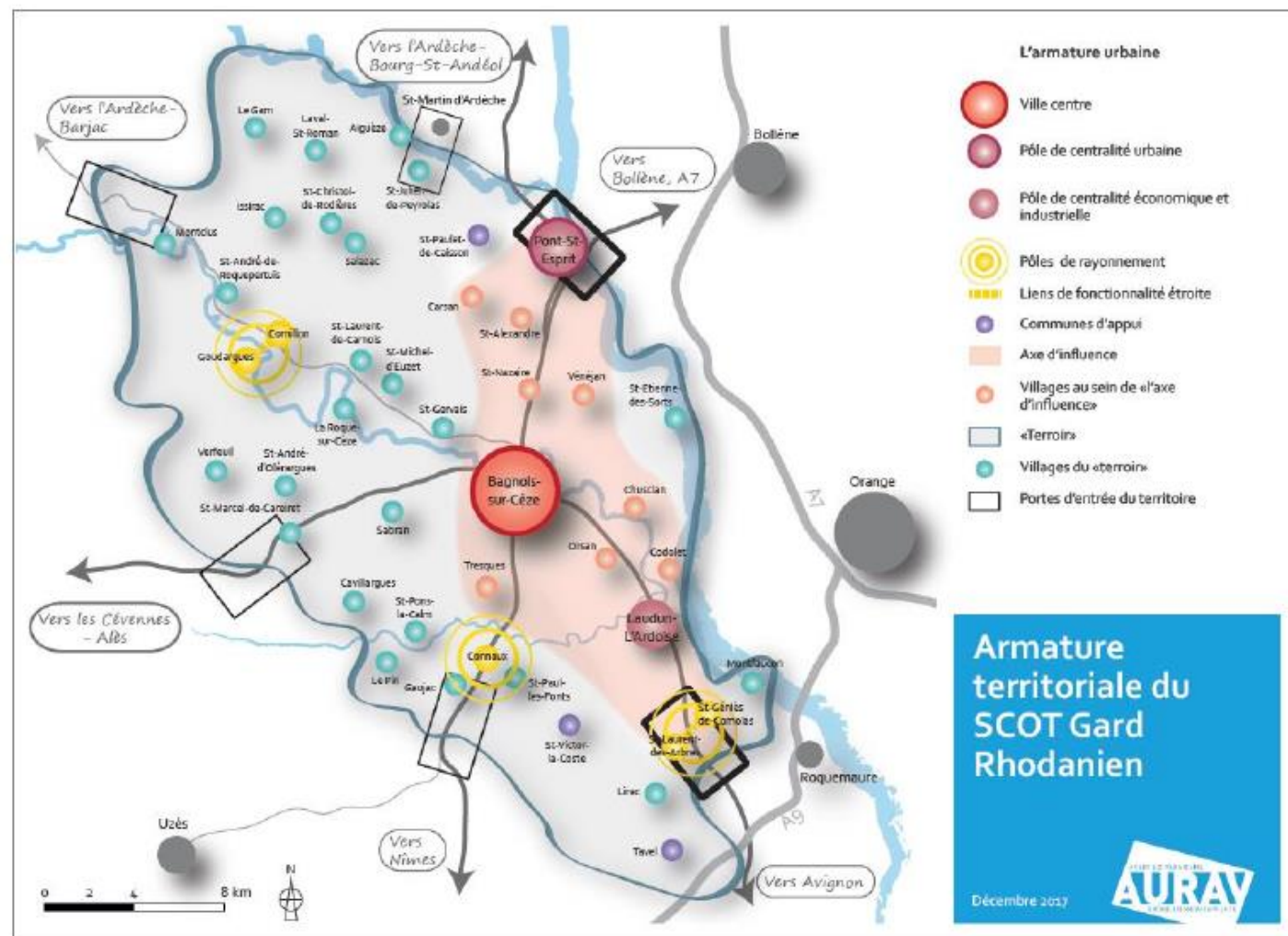
C.II. URBANISME : DOCUMENTS DE PLANIFICATION

C.II.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Gard Rhodanien a été approuvé le 14 Décembre 2020. Celui-ci couvre l'ensemble des 44 communes du territoire.

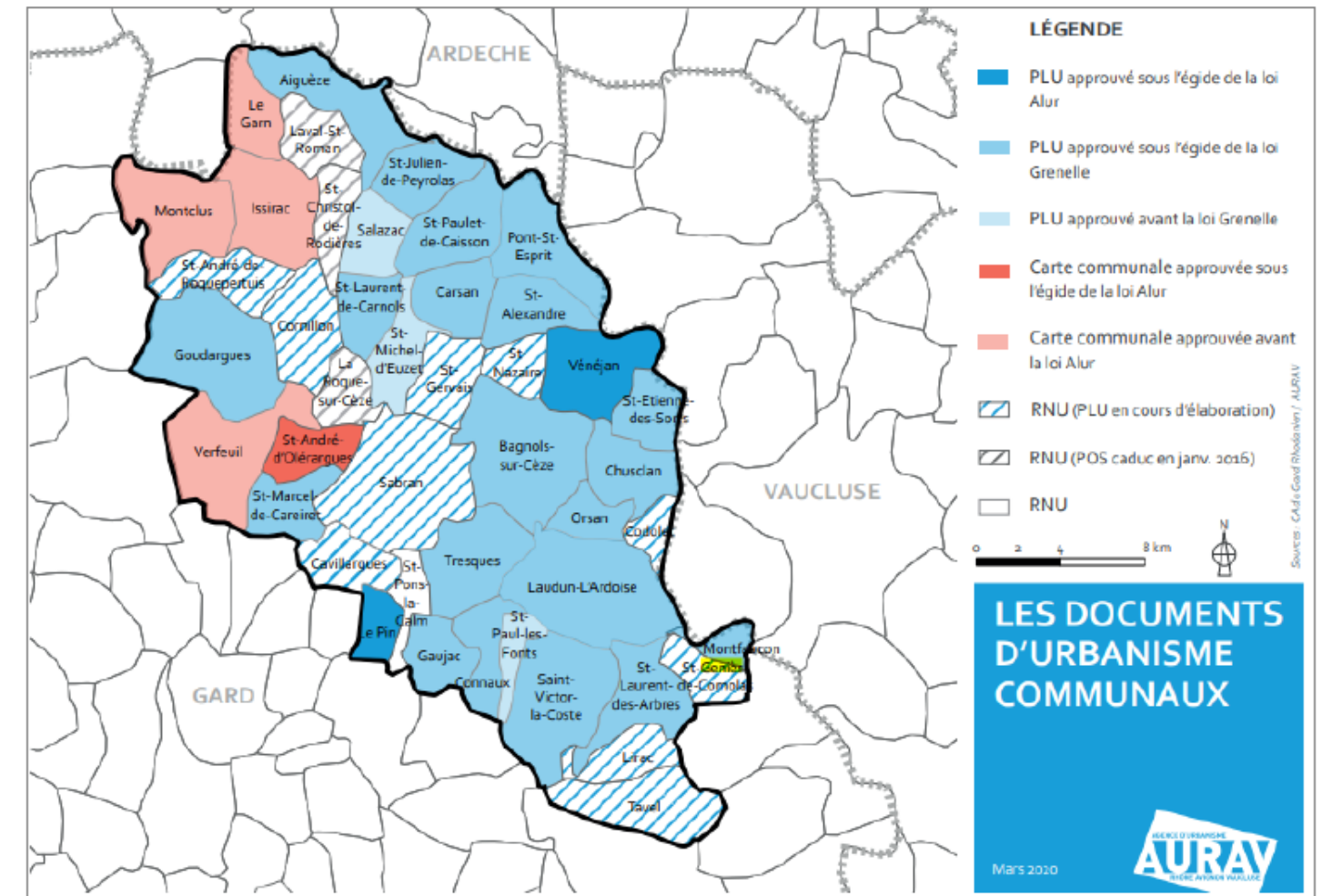
Le SCoT donne un cadre cohérent pour harmoniser et coordonner l'aménagement du territoire à l'échelle des 44 communes de l'agglomération du Gard rhodanien, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique et commercial, d'environnement. Il a pour objectif de concilier le développement du territoire (résidentiel, économique, touristique...) avec la préservation de ses ressources naturelles (eaux, sous-sol...) et ses espaces agricoles, naturels et forestiers.

La carte ci-dessous présente l'architecture du territoire (source SCoT) :



Dans le futur, les documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, Programme Local de l'Habitat, ...) devront être compatibles avec le SCoT.

La cartographie en page suivante présente l'état de ces documents en Mars 2020 (source SCoT) :



L'un des objectifs du SCOT est de tendre vers une population de 90 000 habitants à l'horizon 2035. Pour ce faire, des taux de développement ont été retenus pour chaque commune. Ils sont à inscrire dans les PLU et cartes communales. Ils sont présentés sur le tableau ci-après :

ARMATURE TERRITORIALE	Répartition des nouveaux habitants entre 1999 et 2014 EVOLUTION passée sur 15 ans	Proposition de répartition des 15 600 nouveaux habitants PROJECTION à l'horizon 2035			Taux de Variation Annuel Moyen (TVAM) à inscrire dans les PLU et cartes communales
		Pourcentage		Valeur absolue (nbre d'habitants)	
Bagnols-sur-Cèze	23 %	50 %	55 %	4284	entre 1% et 1,25% / an
Pont-St-Esprit			30 %	2337	entre 1% et 1,20% / an
Laudun-L'Ardoise			15 %	1168	autour de 1% / an
Pôles de rayonnement et communes d'appui	34 %	24 %		3740	entre 1% et 1,3% / an
Villages de l'axe d'influence	9 %	6 %		935	maximum 0,7% / an
Villages du terroir	35 %	20 %		3160	maximum 1% / an
TOTAL	100 % (soit 8300 habitants)	100 %		15578 habitants	1,1 % / an en moyenne

C.II.2. Les documents d’urbanisme communaux

Chaque commune dispose de son document d’urbanisme, il n’existe pas de démarche de type PLU intercommunal sur le périmètre d’étude. Ainsi chaque document d’urbanisme se trouve à diverses étapes de révision, de modification voire de reprise complète.

Il existe dans le cadre de la CAGR trois possibilités :

- La commune ne possède pas de PLU (RNU, carte communale) : c’est le taux de croissance du SCOT qui est sélectionné ;
- La commune possède un PLU qui n’est plus d’actualité (taux de croissance ancien) : c’est le taux de croissance du SCOT qui est sélectionné
- La commune possède un PLU à jour : c’est le taux de croissance du PLU qui est sectionné jusqu’à échéance puis le taux de croissance du SCOT dans un second temps.

Le tableau suivant propose une synthèse des documents d’urbanisme en vigueur et des orientations qu’ils comportent.

Commune	Document d’urbanisme	Date d’approbation ou de dernière révision	Croissance prévue sur le territoire (document d’urbanisme ou projection communale ou SCOT CAGR)
Aiguèze	PLU	Révision simplifié prévu en 2023	1,00%
Bagnols sur Cèze	PLU	3ème Modificaiton Simplifiée 2021	0,70%
Carsan	PLU	1ère Révision 2013	1,50% horizon 2023 puis 0,7%
Cavillargues	PLU	Création 2022	1,50% horizon 2025 puis 1,00%
Chusclan	PLU	Modification N°1 2021	0,70%
Codolet	RNU	1979	0% horizon 2027 puis 0,7%
Connaux	PLU	4ème Modificaiton Simplifiée 2021	1,00%
Cornillon	PLU	Projet de PLU en 2019	1,30%
Gaujac	PLU	Modificaiton N°1 2017	1,00%
Goudargues	PLU	Modificaiton N°1 2019	1,20%
Issirac	Carte communale	2004	1,00%
La Roque sur Cèze	RNU	Projet de PLU en 2010 Carte Communale envisagé	1,00%
Laudun L'ardoise	PLU	2003	1,00%
Laval Saint Roman	RNU	Carte Communale en cours de réalisation	1,00%
Le Garn	Carte communale	Création : 2011	1,00%
Le Pin	PLU	Création 2017	1,65% horizon 2028 puis 1,00%
Lirac	PLU	Création 2020	1,55%
Montclus	Carte Communale	Création 2009	1,00%
Montfaucon	PLU	2ème modification simplifiée : 2020	1,00%
Orsan	PLU	1ère modification : 2020	0,70%
Pont Saint Esprit	PLU	2ème modification simplifiée : 2018	1,06%
Sabran	PLU	Création 2021	1,00%
Saint Alexandre	PLU	2ème révision en 2019	0,70%
Saint André de Roquepertuis	PLU	Elaboration du PLU : 2019	1,60% horizon 2030 puis 1,00%
Saint André d'Olérargues	Carte communale	Création : 2014	1,50%
Saint Christol de Rodières	RNU	Carte Communale en cours de réalisation	1,00%
Saint Etienne des Sorts	PLU	6ème Révision Simplifiée : 2013	1,00%
Saint Génies de Comolas	RNU	1986	1,30%
Saint Gervais	PLU	PLU en cours	1,00%
Saint Julien de Peyrolas	PLU	Révision du PLU prévu cette année	1,00%

Saint Laurent des Arbres	PLU	Création 2012	1,30%
Saint Laurents des Carnols	PLU	1ère modification simplifiée : 2020	1,00%
Saint Marcel de Careiret	PLU	Création 2014	1,30%
Saint Michel d'Euzet	PLU	1ère modification simplifiée 2020	1,00%
Saint Nazaire	RNU	PLU en cours d'élaboration	0,70%
Saint Paul les Fonts	PLU	2008	1,50%
Saint Paulet de Caisson	PLU	2ème modification simplifiée du PLU 2021	1,30%
Saint Pons la Calm	RNU	1993	1,00%
Saint Victor la Coste	PLU	1ère modification 2017	2% horizon 2025 puis 1,3%
Salazac	PLU	Création : 2009	1,00%
Tavel	RNU	1992	1,30%
Tresques	PLU	Création : 2012	0,70%
Vénéjan	PLU	1ère révision simplifiée 2016	0,70%
Verfeuil	Carte communale	2005	1,00%

Tableau 7 : Documents d’urbanisme communaux en vigueur



C.III.PROSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE

Conformément à l’analyse des documents d’urbanisme existants et aux données recueillies auprès des services communaux lors des rencontres individuelles, le tableau suivant présente les populations communales actuelles et futures, à moyen et long terme.

Ces projections sont en cohérence avec les objectifs du SCOT. Elles proviennent principalement des documents d’urbanisme des communes. Ces projections ont par ailleurs été validées par les communes concernées.

Commune	Nombre d’habitants (dernier recensement INSEE 2018 ou 2020 ou information mairie)	Projection de l'évolution démographique			Augmentation de population en 2050
		2030	2040	2050	
Bagnols sur Cèze	18 072	20 853	23 495	26 472	8 400
Pont Saint Esprit	10 397	11 799	13 112	14 570	4 173
Laudun L'ardoise	6 316	7 117	7 862	8 684	2 368
Saint Laurent des Arbres	3 032	3 540	4 028	4 584	1 552
Saint Victor la Coste	2 104	2 578	2 934	3 338	1 234
Tavel	1 994	2 328	2 649	3 015	1 021
Saint Génies de Comolas	1 983	2 315	2 635	2 998	1 015
Saint Paulet de Caisson	1 820	2 125	2 418	2 752	932
Tresques	1 803	1 933	2 073	2 223	420
Connaux	1 683	1 896	2 095	2 314	631
Sabran	1 647	1 856	2 050	2 265	618
Montfaucon	1 507	1 698	1 876	2 072	565
Saint Julien de Peyrolas	1 425	1 606	1 774	1 959	534
Saint Alexandre	1 300	1 390	1 492	1 599	299
Vénéjan	1 265	1 375	1 475	1 581	316
Saint Nazaire	1 249	1 358	1 456	1 561	312
Orsan	1 166	1 268	1 268	1 458	292
Goudargues	1 130	1 258	1 417	1 597	467
Gaujac	1 087	1 225	1 353	1 495	408
Saint Paul les Fonts	1 029	1 230	1 428	1 657	628
Chusclan	967	1 051	1 127	1 209	242
Cornillon	950	1 067	1 214	1 382	432
Lirac	914	1 099	1 214	1 341	427
Cavillargues	858	1 001	1 106	1 221	363
Saint Marcel de Careiret	847	972	1 073	1 185	338
Carsan	744	805	863	925	181
Saint Gervais	742	836	924	1 020	278
Saint Michel d'Euzet	668	731	807	891	223
Codolet	639	653	700	750	111
Verfeuil	606	683	754	833	227
Saint André de Roquepertuis	585	708	782	864	279
Saint Etienne des Sorts	552	622	687	759	207
Saint Laurents des Carnols	500	547	604	667	167
Saint André d'Olérargues	449	496	548	605	156
Saint Pons la Calm	448	505	558	616	168
Le Pin	440	529	584	645	205
Issirac	307	346	382	422	115
Le Garn	270	292	323	357	87

Laval Saint Roman	216	243	269	297	81
Aiguèze	210	230	254	280	70
Montclus	200	225	249	275	75
Salazac	185	208	230	254	69
La Roque sur Cèze	184	201	222	246	62
Saint Christol de Rodières	170	186	205	227	57
Total	74 660	84 987	94 567	105 465	30 805

Tableau 8 : Prospective démographique

La perspective démographique sur le territoire de la communauté d’agglomération du Gard Rhodanien :

- **Horizon 2030** : atteinte d’une population de **85 000 habitants**, soit près de 10 300 habitants supplémentaires (+14%),
- **Horizon 2050** : la population intercommunale devrait s’approcher des 105 500 **habitants**, soit une hausse d’environ 30 800 habitants par rapport à la situation actuelle (+ 41 %).

C.IV.ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Gard Rhodanien est caractérisé par une économie historiquement productive tournée vers l'industrie et l'agriculture. Actuellement, l'économie a tendance à se tertiariser.

L'activité économique est majoritairement située le long de la vallée du Rhône, portée par les trois principales polarités du SCoT : Bagnols-sur-Cèze, Pont Saint-Esprit et Laudun-L'Ardoise. Elles rassemblent 43% des établissements et 65% des emplois.

Le territoire rassemble deux pôles économiques régionaux situés le long de la vallée du Rhône :

- le pôle nucléaire de Marcoule qui englobe notamment la zone d'activité régionale l'OZE Marcel Boiteux sur les communes de Chusclan et de Codolet ;
- le pôle industriel Port L'Ardoise qui s'étend jusqu'à la zone d'activité régionale l'OZE Lavoisier et intègre

le projet de réinvestissement de la friche d'Arcelor- Mittal.

Le diagnostic du SCoT a montré un ralentissement de la création d'emplois notamment dans les polarités. Entre 2009 et 2014, le nombre d'emplois du SCoT du Gard Rhodanien s'est accru de 0,1%/an, soit 187 emplois supplémentaires. Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit enregistrent une baisse de leur nombre d'emplois entre 2009 et 2014 avec respectivement -0,6 %/an et -0,7%/an.

50% de l'emploi est aujourd'hui situé dans les zones d'activités et 50 % de l'emploi existe dans le tissu urbain mixte. Ce ratio témoigne du caractère productif de l'économie. En effet, ce sont des activités qui ont besoin de foncier dédié en zones d'activité pour se développer.

Les centres-villes des polarités principales, Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint-Esprit, sont en perte de vitesse, notamment par rapport à l'activité commerciale. Les collectivités ont mis en place des politiques publiques pour tenter de redynamiser l'activité dans leur centre-ville (ex : opération cœur de ville à Bagnols-sur-Cèze).

La cartographie en page suivante présente les zones d'activités recensées sur le territoire (source SCoT).

